

# Formation SSMH/shyps en hypnose médicale et thérapeutique

Document de références pour les participants

## Programme IRHyS

### Cursus 2012 - 2014

1. L'hypnose médicale et thérapeutique .....	2
2. La formation en hypnose médicale et thérapeutique en Suisse romande .....	2
3. Les buts de la formation en hypnose médicale et thérapeutique .....	3
4. Exigences pour l'obtention d'une AFC-SSMH/shyps et d'un certificat d'hypnose thérapeutique shyps .....	4
5. Objectifs de la formation de l'IRHyS en hypnose médicale et thérapeutique .....	5
6. Modalités de participation .....	6
7. Ressources à disposition des participants .....	8
8. Programme du cursus 2012-2014 .....	9
9. Evaluation et contrôle de la qualité .....	11
10. Annexes .....	12

Version discutée et approuvée

par les représentants des Comités de la SSMH, de la shyps et du Conseil de fondation de l'IRHyS  
en leur séance du 24 janvier 2005 à Berne.

Version modifiée par le comité de l'IRHyS pour la formation en hypnose médicale et thérapeutique en séance du  
Conseil de fondation du 25 juin 2007 à Lausanne.

## Institut Romand d'Hypnose Suisse

Rue de la Charmette 24

1868 Collombey

[www.irhys.ch](http://www.irhys.ch)

[info@irhys.ch](mailto:info@irhys.ch)

## **1.- L'hypnose médicale et thérapeutique**

Pratique de soin simple et efficace basée sur la relation humaine, l'hypnose intègre la transe qui est une expérience humaine vieille comme le monde et répandue dans toutes les cultures. L'expérience de transe est à la base de centaines de techniques thérapeutiques et son histoire recèle une somme d'informations inestimable pour le recensement des techniques de soins. L'hypnose, qui correspond en fait à l'étude et à la pratique de la transe dans notre culture moderne, est une technique qui a contribué à des avancées essentielles de notre médecine en permettant la découverte de la possibilité de soigner sans douleur (anesthésie) ou celle de soulager les souffrances morales, relationnelles et existentielles par la relation (psychothérapie). Elle constitue de nos jours encore un champ intéressant de recherches scientifiques expérimentales et cliniques. Ses applications médicales ont pris place dans l'arsenal thérapeutique contemporain grâce aux synergies qui sont apparues entre elle et d'autres disciplines (neurosciences, algologie, psychiatrie, psychothérapie, psychologie, micro-sociologie et psychosociologie, linguistique, théories de l'apprentissage et de la communication, etc.). L'intérêt des milieux médicaux, paramédicaux et thérapeutiques pour les possibilités thérapeutiques de l'hypnose connaît actuellement un vif regain en raison de la richesse de ses applications. Aujourd'hui, l'hypnose médicale est employée dans la plupart des domaines spécialisés comme instrument de la pratique médicale quotidienne et cela grâce à ses nombreuses indications possibles : douleurs aiguës (interventionnelles ou rebelles), troubles liés à la peur et à l'anxiété, troubles des perceptions et de la mémoire, troubles des rythmes biologiques, maladies fonctionnelles, troubles sexuels fonctionnels, dépendances et conduites compulsives, etc. Les possibilités qu'offre la pratique de l'hypnose dans le domaine médico-dentaire sont tout aussi intéressantes : apaisement et détente des patients anxieux face à la perspective d'un traitement dentaire ou durant les soins, gestion relationnelle de la douleur et anesthésie, gestion du réflexe vomitif, amélioration de la tolérance aux prothèses et aux appareils d'orthodontie, crispations et troubles fonctionnels de la région temporo-mandibulaire (musculature masticatoire et ATM). À condition de l'avoir étudiée sérieusement et d'en connaître strictement les limites et les contre-indications, l'hypnose demeure un instrument de travail non seulement fort utile et à l'efficacité avérée, mais également une pratique inventive en plein essor, stimulante et structurante. Enfin, relevons que l'apprentissage de l'hypnose renforce indubitablement les possibilités et la prise de conscience de la communication entre médecin et patient et permet un réel développement des compétences relationnelles du médecin ou du thérapeute.

## **2.- La formation en hypnose médicale et thérapeutique en Suisse romande**

La formation en hypnose médicale et thérapeutique est assurée en Suisse par deux associations professionnelles : la Société Médicale Suisse d'Hypnose - SMSH et la Société d'hypnose clinique suisse - shyps. Pour les deux sociétés, la formation dure au moins trois ans et comprend environ 300 heures incluant un programme de cours théoriques et pratiques, des supervisions, des interventions,

l'étude de la littérature, la documentation des travaux avec les patients et l'évaluation finale. Cette formation conduit à l'obtention :

- a. Pour les médecins détenteurs du titre de spécialiste FMH, d'une *Attestation de formation complémentaire AFC - SMSH en hypnose médicale* validée par la Fédération des Médecins Helvétiques (FMH). Une fois validée, l'AFC - SMSH reste soumise à recertification, tous les cinq ans, moyennant l'attestation d'au moins 40 heures de formation continue.
- b. Pour les médecins non détenteurs du titre de spécialiste FMH, d'un *Certificat SMSH en hypnose médicale*, qui reste soumis à recertification, tous les cinq ans, moyennant l'attestation d'au moins 40 heures de formation continue. Ce certificat peut être par la suite substitué par l'Attestation de formation complémentaire AFC – SMSH, lors de l'obtention du titre de spécialiste FMH.
- c. Pour les médecins-psychothérapeutes, d'une *Attestation de formation complémentaire AFC - SMSH/shyps en hypnose médicale et thérapeutique* validée par la Fédération des Médecins Helvétiques (FMH). Une fois validée, l'AFC SMSH/Shyps reste soumise à recertification, tous les cinq ans, moyennant l'attestation d'au moins 40 heures de formation continue.
- d. Pour les médecins-dentistes, d'un *Certificat SMSH en hypnose médicale*, qui reste soumis à recertification, tous les cinq ans, moyennant l'attestation d'au moins 40 heures de formation continue.
- e. Pour les psychologues-psychothérapeutes et psychologues en formation à la psychothérapie, du *Certificat d'hypnothérapeute shyps*, reconnu par la Fédération Suisse des Psychologues (FSP), en tant que formation complémentaire, dans le cursus de spécialisation en psychothérapie.

En Suisse romande, la réalisation des cours de base (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années) du cursus de formation a été confiée, par la SMSH et la shyps, à l'Institut Romand d'Hypnose Suisse - IRHyS. Il organise également le cycle de perfectionnement (3<sup>ème</sup> année) de la formation.

### **3.- Les buts de la formation en hypnose médicale et thérapeutique**

La finalité de la formation en hypnose SMSH/shyps est l'obtention soit de l'AFC – SMSH en hypnose médicale, du Certificat SMSH en hypnose médicale, de l'AFC - SMSH/shyps en hypnose médicale et thérapeutique ou du Certificat d'hypnothérapeute shyps.

Les détenteurs de cette attestation sont autorisés :

- En ce qui concerne les médecins, à pratiquer l'hypnose médicale et thérapeutique dans leur spécialité et dans la médecine de base.
- En ce qui concerne les médecins-dentistes, à pratiquer l'hypnose médicale dans leur pratique clinique.

- En ce qui concerne les psychologues-psychothérapeutes et les psychologues en formation pour l'obtention du titre de psychothérapeute, à pratiquer l'hypnose thérapeutique dans leur domaine d'activité.

#### **4.- Exigences pour l'obtention de IAFIC en hypnose médicale SMSH, du Certificat SMSH et du Certificat d'hypnothérapeute shyps**

<b>Programme de formation</b>	<b>SMSH Société Médicale Suisse d'Hypnose</b>	<b>SMSH/shyps Société Médicale Suisse d'Hypnose et Société d'Hypnose Clinique Suisse</b>	<b>shyps Société d'Hypnose Clinique Suisse</b>
<b>Association professionnelle</b>	<b>FMH</b>	<b>FMH (par la SMSH)</b>	<b>FSP</b>
<b>Professions</b>	<b>Médecins somaticiens et Médecins-dentistes</b>	<b>Médecins psychiatres</b>	<b>Psychologues- psychothérapeutes et psychologues en formation à la psychothérapie</b>
<b>Niveau de formation</b>	Activité clinique. Diplôme universitaire de médecin.	Activité clinique. Diplôme universitaire de médecin.	Activité clinique en psychothérapie ou en formation à la psychothérapie. Diplôme universitaire de psychologue.
<b>Cours de base (1<sup>ère</sup> année) Formation IRHyS</b>	<b>64 heures</b> 4 sessions de 16h chacune (8 jours)	<b>64 heures</b> 4 sessions de 16h chacune (8 jours)	<b>64 heures</b> 4 sessions de 16h chacune (8 jours)
<b>Cours de base (2<sup>ème</sup> année) Formation IRHyS</b>	<b>32 heures</b> 2 sessions de 16h chacune (4 jours) <b>Total cours de base : 96 heures</b>  <b>2 sessions à option de 16h chacune (4 jours) : 32h.</b> Ces sessions peuvent être validées pour la 3 <sup>ème</sup> année.	<b>32 heures</b> 2 sessions de 16h chacune (4 jours) <b>Total cours de base : 96 heures</b>  <b>2 sessions à option de 16h chacune (4 jours) : 32h.</b> Ces sessions peuvent être validées pour la 3 <sup>ème</sup> année.	<b>64 heures</b> 4 sessions de 16h chacune (8 jours) <b>Total : 128 heures</b>
<b>Cycle de perfectionnement (3<sup>ème</sup> année)</b>	<b>20 heures</b> Séminaire annuel de la SMSH ou Journées Romandes d'Hypnose Suisse.  Les sessions à option de la 2 <sup>ème</sup> année peuvent être validées pour ce cycle.	<b>20 heures</b> Séminaire annuel de la SMSH ou Journées Romandes d'Hypnose Suisse.  Les sessions à option de la 2 <sup>ème</sup> année peuvent être validées pour ce cycle.	<b>32 heures</b> Séminaire annuel de la SMSH ou Journées Romandes d'Hypnose Suisse. Les séminaires de formation continue peuvent être validés pour ce cycle.
<b>Intervision</b>	<b>30 heures</b> (10h par année) Groupes de 4-8 personnes, organisés par les participants eux-mêmes.	<b>30 heures</b> (10h par année) Groupes de 4-8 personnes, organisés par les participants eux-mêmes.	--

<b>Supervision</b>	<b>20 heures</b> dont 10h en groupes max 5 personnes ET 10h individuelle dans sa propre spécialité, avec un superviseur agréé SMSH.  Les supervisions en groupe peuvent être validées pour les supervisions individuelles, à raison de : 2 sup. groupe = 1 sup. individuelle. (Cf. liste de superviseurs agréés pour médecins)	<b>20 heures</b> dont 10h en groupes max 5 personnes ET 10h en individuel dans sa propre spécialité, avec un superviseur agréé SMSH.  <u>Pas</u> de validation de supervisions en groupe pour des supervisions individuelles. (Cf. liste de superviseurs agréés pour médecins)	<b>100 heures</b> dont 50h avec un superviseur agréé shyps, en groupe (max 5 personnes) ou individuelles. Les autres 50h de supervision dans sa propre spécialité.  (Cf. liste de superviseurs agréés pour psychologues)
<b>Etude de la littérature</b>	<b>60 heures</b> déclaration sur l'honneur et citer les ouvrages principaux	<b>60 heures</b> déclaration sur l'honneur et citer les ouvrages principaux	<b>20 heures</b> pas attestées
<b>Travail avec les patients<sup>(1)</sup></b>	<b>50 heures</b> déclaration sur l'honneur	<b>50 heures</b> déclaration sur l'honneur	--
<b>Présentation de 3 cas documentés<sup>(2)</sup></b>	<b>Rapport d'environ 10 pages</b> qui doit être présenté à un superviseur reconnu SMSH	<b>Rapport d'environ 10 pages</b> qui doit être présenté à un superviseur reconnu SMSH	--
<b>Evaluation de la formation</b>	Le participant évalue la formation d'après un questionnaire qui lui est présenté par le superviseur du rapport des 3 cas	Le participant évalue la formation d'après un questionnaire qui lui est présenté par le superviseur du rapport des 3 cas	--
<b>Thérapie personnelle</b>	--	--	<b>100 heures de thérapie personnelle certifiées</b> dont 30h d'hypnothérapie personnelle avec un thérapeute reconnu shyps. Les autres 70h de thérapie personnelle dans sa propre spécialité. (Cf. liste de thérapeutes shyps)
<b>Total d'heures attestées</b>	<b>276 heures (3 ans au minimum)</b>	<b>276 heures (3 ans au minimum)</b>	<b>380 heures (3 ans au minimum)</b>
<b>Certification</b>	<b>Médecins avec titre de spécialiste FMH : AFC FMH en hypnose médicale SMSH</b>  <b>Médecins sans titre FMH et médecins dentistes : Certificat SMSH</b>	<b>Médecins avec titre de spécialiste FMH : AFC FMH en hypnose médicale et thérapeutique SMSH/shyps</b>  <b>Médecins sans titre FMH : Certificat SMSH</b>	<b>Psychologues-psychothérapeutes et psychologues en formation pour l'obtention du titre de psychothérapeute, membres FSP : Certificat d'hypnothérapeute shyps</b>
<b>Formation continue Recertification</b>	<b>AFC :</b> <b>40 heures attestées / 5 ans</b> Les heures d'intervisions peuvent être validées : max 20 heures	<b>AFC :</b> <b>40 heures attestées / 5 ans</b> Les heures d'intervisions peuvent être validées : max 20 heures	--

## **5.- Objectifs de la formation en hypnose médicale et thérapeutique**

La formation proposée se déroule sur 3 ans visant chacun des objectifs distincts :

- I. La 1<sup>ère</sup> année de formation se répartit sur 8 journées de cours pratiques et théoriques. Elle vise à permettre aux participants d'acquérir une bonne compréhension des phénomènes

hypnotiques autant par l'expérimentation personnelle des différentes techniques que par les éclaircissements apportés par les formateurs. Au cours de cette année, le participant acquiert progressivement les connaissances générales relatives à l'hypnose autant que le savoir-faire nécessaire à la pratique de l'hypnose avec ses patients : induction et conduite de la transe hypnotique, maniement des suggestions et orientation d'une expérience de sécurité-intimité (*safe place*), travail avec les résistances, principes éthiques et déontologiques, indications et limites, initiation des patients à l'auto-hypnose.

- II. La 2<sup>ème</sup> année se répartit sur un minimum de 4 journées (2 sessions) pour les médecins (SMSH) et sur un minimum de 8 journées (4 sessions) pour les psychologues-psychothérapeutes et psychologues en formation à la psychothérapie (shyps). Cette période permet au participant de consolider ses acquis et de se perfectionner en fonction des besoins propres à sa pratique clinique quotidienne. Les cours de formations laissent dès lors une place de plus en plus considérable au travail de supervision avec des superviseurs chevronnés. Durant les quatre premiers jours de cette année (sessions 5 et 6), des thèmes plus complexes, tels que le maniement des métaphores, des procédés mnésiques et des stratégies thérapeutiques, seront abordés. Les quatre autres jours de ce cycle (obligatoire pour les psychologues et psychologues-psychothérapeutes s'orientant vers le certificat d'hypnothérapeute shyps et à option pour les médecins s'orientant vers l'AFC-SMSH/shyps) sont consacrés au développement des aspects cliniques et psychothérapeutiques de l'hypnose.
- III. La 3<sup>ème</sup> année correspond au cycle de perfectionnement et permet de compléter le nombre d'heures de pratique clinique, de supervisions et de lectures personnelles nécessaires à l'obtention des attestations ou certificats. Elle est également l'occasion de participer à des séminaires résidentiels et annuels de formation continue (Séminaire annuel SMSH et Journées romandes d'hypnose - JRHyS).

## **6.- Modalités de participation**

### **Participants**

La participation aux cours de base (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année) organisés par l'IRHyS sont réservés exclusivement aux médecins, médecins-dentistes et psychologues-psychothérapeutes et psychologues en formation à la psychothérapie ayant une pratique clinique régulière.

### **Validation**

Les cours de base ainsi que le cycle de perfectionnement sont validés par la SMSH et la shyps. Complétés par les autres exigences de la formation, à savoir les interventions (SMSH), supervisions,

travail avec les patients (SMSH), thérapie personnelle (shyps), ils permettent l'obtention de l'AFC en hypnose médicale SMSH/shyps, du Certificat SMSH ou du Certificat d'hypnothérapeute shyps.

Pour les médecins ayant un titre de spécialiste FMH, cette formation débouche sur l'obtention d'une Attestation de Formation Complémentaire (AFC) délivrée par la SMSH et validée par la Fédération des Médecins Helvétiques (FMH). Pour les médecins n'ayant pas de titre de spécialiste FMH, cette formation débouche sur l'obtention du Certificat SMSH en hypnose médicale, qui par la suite peut être substitué par l'AFC, lors de l'obtention du titre de spécialiste FMH. Pour les psychologues-psychothérapeutes, cette formation est validée par la shyps en vue de l'obtention du Certificat d'hypnothérapeute shyps, reconnu par la Fédération Suisse des Psychologues (FSP). Pour les psychologues en formation à la psychothérapie, cette formation débouche sur l'obtention du Certificat d'hypnothérapeute shyps qui sera validé par la FSP, en tant que formation complémentaire, pour l'obtention du titre de spécialiste en psychothérapie FSP.

### **Finances de participation**

La finance de participation correspond aux sessions 1 à 6 de formation des cours de base (sessions 1 à 4 de la 1<sup>ère</sup> année et sessions 5 et 6 de la 2<sup>ème</sup> année) ainsi que la cotisation d'adhésion à l'IRHyS durant la première année. Elle ne couvre pas les sessions 7 et 8 de la 2<sup>ème</sup> année, ni le cycle de perfectionnement.

<b>Filière SMSH : Médecins et médecins dentistes</b>	<b>Sessions obligatoires</b>	<b>Prix</b>	<b>Sessions à options</b>	<b>Prix</b>
	Sessions 1 à 6	CHF 3'600.-	Sessions 7	CHF 600.-
			Session 8	CHF 600.-

<b>Filière shyps : Psychologues</b>	<b>Sessions obligatoires</b>	<b>Prix</b>
	Sessions 1 à 6	CHF 3'600.-
	Session 7	CHF 600.-
	Session 8	CHF 600.-

La finance d'inscription est en principe payée en une fois. Des paiements fractionnés sont cependant possibles sur demande. Une fois l'inscription confirmée, l'entier de la finance d'inscription est dû à l'IRHyS (pas de remise en cas de désistement après confirmation).

### **Gestion financière des cours de base (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années) de la formation organisés par l'IRHyS**

Le financement de l'enseignement que dispense l'IRHyS (enseignants, coordinatrice, locaux, logistique, frais administratifs et de fonctionnement) est entièrement assuré par les finances d'inscription. Ne disposant d'aucune réserve ni d'aucune aide extérieure pour cette activité, l'IRHyS se doit de gérer ses finances avec la plus grande minutie. Chaque activité de l'IRHyS doit donc se faire

selon des critères pédagogiques et financiers (budget) précis qui seuls autorisent la mise en route de cette activité. Les fiches de critères constituées pour chaque type d'activité servent à la fois de guide de gestion et d'autorisation formelle pour la poursuite d'une activité. La réalisation des cours de chaque année de formation ne peut se faire que sur la base d'un budget d'estimation attestant de sa faisabilité financière.

Les frais de location, de salle et de logistique sont à la charge de l'IRHyS.

## **7.- Ressources à disposition des participants**

Une fois admis dans ce cursus, le participant dispose de plusieurs outils de travail et d'évaluation dont il pourra se servir tout au long de sa formation.

### **La coordination**

La coordination entre les participants, les enseignants et l'IRHyS est assurée par Mme Alexandra Mella joignable au 024 471.17.62 ou au 079 383.48.91. Elle reste à disposition pour toutes les questions d'ordre administratif, pédagogique ou organisationnel.

### **Les documents servant au suivi pédagogique**

Les participants à la formation reçoivent deux documents leur permettant de se repérer dans le programme à suivre, d'évaluer l'avancement dans leurs connaissances et leur pratique : le contenu du programme du cycle I et la fiche d'estimation des acquisitions (annexe 1).

### **Encadrement des participants dans leur pratique clinique**

Les participants peuvent en tout temps prendre contact, par l'intermédiaire de l'IRHyS, avec les enseignants du cursus de formation SMSH/shyps pour des questions en relation avec l'intégration de l'hypnose médicale et thérapeutique dans leur pratique clinique (difficultés, indications particulières, cas difficiles, etc.). Cette possibilité est fortement encouragée afin d'éviter des gestes imprudents ou inexpérimentés sans avis expert.

### **Supervisions**

Afin d'effectuer le nombre d'heures requis pour l'obtention de leur AFC-SMSH/shyps ou du certificat d'hypnothérapeute shyps, les participants peuvent s'adresser aux superviseurs agréés SMSH et/ou shyps par l'intermédiaire de l'IRHyS. La liste des superviseurs IRHyS-SMSH-shyps est publiée sur notre site Internet (cf. superviseurs médecins et superviseurs psychologues). Les supervisions sont accessibles aux conditions fixées par les barèmes d'honoraires officiels et pour leur validation les attestations doivent être adressées à l'IRHyS (cf. modèle d'attestation sur le site internet de l'IRHyS, rubrique supervisions médecins ou psychologues).

## **Intervisions**

Afin d'effectuer le nombre d'heures requis pour l'obtention de l'AFC-SMSH/shyps, les médecins peuvent intégrer ou constituer des groupes d'intervision organisés par les participants eux-mêmes. Ils veilleront cependant à signaler explicitement l'existence de ce groupe à l'IRHyS afin que celui-ci puisse le recenser pour la validation de ses activités (cf. modèle d'attestation sur le site internet de l'IRHyS, rubrique groupes d'intervisions).

## **La bibliographie**

Une bibliographie de référence est proposée à chaque participant. De plus, certains articles sont distribués en cours par les enseignants.

Chacun a également la possibilité d'acquérir, pour un tarif préférentiel, l'ouvrage « *Soigner par l'hypnose* » des Drs *Gérard Salem* et *Eric Bonvin* (Masson-Paris, 2007, 4<sup>ème</sup> édition). Cet ouvrage répond à tous les besoins théoriques nécessaires à la formation de base de l'étudiant en hypnose et contient, grâce à sa « *boîte à outils* », de précieuses indications pratiques.

## **Ressources audiovisuelles et enregistrements vidéo**

L'IRHyS propose un répertoire de documents audiovisuels didactiques et informatifs qui peuvent être empruntés, en fonction de leur disponibilité.

L'usage d'enregistrements vidéo d'exercices pratiques et surtout de consultations cliniques est hautement recommandé. Il s'agit en effet d'un moyen particulièrement performant pour la supervision orientée vers le développement des aptitudes relationnelles et thérapeutiques.

## **8.- Programme du cursus 2012-2014**

### **Conception du programme**

La conception de ce cours de base se fonde sur les exigences édictées par la SMSH et la ShypS « Programme de formation complémentaire du 1<sup>er</sup> janvier 2000 » et des « Dispositions de formation pour la certification shyps ». Il est conçu en respect du code éthique édicté par la Société Internationale d'Hypnose – ISH.

Ce programme vise un rapport équilibré entre la théorie (1/3), les exercices / interventions / discussions (1/3) et l'expérience de la transe (1/3). La théorie est abordée en plenum alors que les parties pratiques se déroulent par groupes de 10 personnes au maximum guidés par un enseignant titulaire. Afin de respecter les différences autant que la spécificité des deux sociétés qui mandatent l'IRHyS pour l'organisation de ce cours, il est prévu, pour un nombre suffisant de participants, au moins un enseignant référent de chacune d'entre elles à chaque session. Ces référents veilleront à animer au moins un exercice en groupe avec les participants s'orientant dans leur filière. Durant cet exercice, seront abordés et développés les questions plus spécifiques à la filière qu'ils représentent : clinique médicale et hypnose médicale pour la SMSH, psychothérapie et hypnose ericksonienne et thérapeutique pour la ShypS.

### Contenu indicatif du programme

Le contenu du programme présenté ci-dessous est indicatif. À la fin de chaque session, l'enseignant référent mettra à jour le journal d'enseignement dans lequel il indiquera les thèmes qui ont été abordés et les exercices qui ont été effectués. Il remettra ce journal dans les jours qui suivent la session au référent de la prochaine session ainsi qu'à la coordinatrice de l'IRHyS, afin que l'équipe de la session suivante puisse ajuster son programme. Chaque participant recevra également une fiche d'estimation des acquisitions pédagogiques qu'il pourra compléter et remplir au fur et à mesure de sa progression dans l'apprentissage de l'hypnose médicale et thérapeutique.

### Lieu et déroulement de la formation

Les cours de première année auront lieu en principe à l'Hôpital du Chablais, site d'Aigle. Les cours de deuxième année auront lieu soit à Aigle soit à Lausanne. Participants et enseignants seront toujours informés en temps utiles sur les lieux où se dérouleront les différentes sessions d'enseignement.

### Cours de base 1<sup>ère</sup> année : Acquisition des compétences de base

Sessions Dates	Contenu théorique de la session	Exercices pendant la session
<b>Session 1 :</b> 27-28/01/12	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approche historique de l'hypnose</li><li>• Contribution de Milton Erickson</li><li>• Définition actuelle de l'hypnose</li><li>• Place de l'hypnose dans les soins contemporains.</li><li>• Indications et contre-indications</li><li>• Explication théorique: a) des inductions et b) sortie de transe</li><li>• Profondeur de transe</li><li>• Observation clinique de la transe</li></ul> Autohypnose	<ul style="list-style-type: none"><li>• Démonstration par les formateurs et/ou vidéos</li><li>• Exercer les inductions comprenant :</li><li>• Observations des minimal cues</li><li>• Exercice de fixation d'un point pour induire la transe</li><li>• Exercice avec les 5 4 3 2 1</li><li>• Sortie de transe</li><li>• Exercice d'autohypnose</li></ul>
<b>Session 2 :</b> 30-31/03/12	<ul style="list-style-type: none"><li>• Anamnèse spécifique pour l'approche hypnotique</li><li>• Construction du safe place</li><li>• Les différentes inductions : lévitation, catalepsie, eye roll</li><li>• Fixation d'un point</li><li>• Renforcement d'une ressource interne</li><li>• Suggestions Indirectes</li><li>• Code éthique international</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Démonstration ou et vidéos par les formateurs</li><li>• Exercices d'induction +safe place+ renforcement d'une ressource interne.</li><li>• Suggestions post hypnotiques simples concernant la compétence des étudiants à faire l'hypnose</li><li>• Test de suggestibilité (pour illustrer la théorie des suggestions)</li></ul>
<b>Session 3 :</b> 1-2/06/12	<ul style="list-style-type: none"><li>• Repérer les indices anamnestiques</li><li>• Renforcement du moi</li><li>• Vakog</li><li>• Signalling</li><li>• Approfondissement</li><li>• Suggestions post hypnotiques et différents types de personnalités</li><li>• Phénomènes hypnotiques et leurs utilisations</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Démonstration ou et Présentation de vidéo(s) par les formateurs</li><li>• Exercer la théorie vue pendant la session en sous groupe</li><li>• Visionner les vidéos préparée pour cette session en sous groupe</li></ul>
<b>Session 4 :</b> 28-29/09/12	<ul style="list-style-type: none"><li>• Abréactions</li><li>• Stratégie en cas de défenses</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Démonstration et ou présentation de vidéos par les formateurs</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modulation Pacing Leading</li> <li>• Recadrage</li> <li>• Autohypnose</li> <li>• Association et Dissociation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de la théorie du cours</li> <li>• Exercice d'association et dissociation lors d'une transe</li> <li>• Visionner les vidéos en sous groupe</li> <li>• Exercice en sous groupe incluant le maximum de théorie traitée</li> <li>• dans les sessions 1 2 3 4</li> <li>• Révision générale et questions sur tous le Cycle 1</li> <li>• Evaluation avec les participants de leurs connaissances acquises</li> </ul>
--	--	--

### Cours de base 2<sup>ème</sup> année : Perfectionnement des compétences acquises

Sessions Dates	Objectifs de la session	Contenus de la session
<b>Session 5 :</b> 18-19/01/13	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'art de la narration et de la métaphore thérapeutiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Histoires et anecdotes</li> <li>• Contes et mythes</li> <li>• Les métaphores et leur utilisation</li> <li>• Présentations de cas et supervisions</li> </ul>
<b>Session 6 :</b> 15-16/03/13	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et perfectionner le maniement des phénomènes hypnotiques</li> <li>• Approfondir les possibilités de l'usage de l'hypnose avec la douleur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distorsions spatio-temporelles</li> <li>• Phénomènes mnésiques</li> <li>• Dissociation et catalepsie</li> <li>• Catharsis et expression des affects</li> <li>• Rhétorique du corps-sujet</li> <li>• Systèmes perceptifs</li> <li>• Suggestions directes et indirectes</li> </ul>
<b>Session 7 :</b> 3-4/05/13	Troubles somatiques et troubles anxieux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perfectionner l'usage de l'hypnose lors de souffrances psychosomatiques</li> <li>• Approfondir les possibilités de l'usage de l'hypnose avec la peur et l'anxiété</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniques avancées</li> <li>• Idéodynamique</li> <li>• Soigner les états de stress post-traumatique</li> <li>• Présentations de cas et supervisions</li> </ul>
<b>Session 8 :</b> 20-21/09/13	Application de l'hypnose dans le champ de la psychothérapie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approfondir les différents aspects de l'hypnose dans la relation thérapeutique</li> <li>• Intégrer les acquis dans la pratique des différents modèles psychothérapeutiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travail centré sur la solution</li> <li>• Confusion et paradoxes</li> <li>• Prosopopée</li> <li>• Internalisation</li> <li>• Clinique du patient difficile</li> <li>• Présentations de cas et supervisions</li> </ul>

### 9.- Evaluation et contrôle de la qualité

L'IRHyS se charge d'effectuer un contrôle permanent de la qualité des prestations qu'elle organise:

- En rendant explicites et clairement identifiables ses procédures de réalisation, de gestion et d'évaluation.
- En évaluant systématiquement les différentes activités organisées.
- En procédant à un rapport annuel d'activité pédagogique et de gestion discuté avec le collège des enseignants et présenté au Conseil de fondation de l'IRHyS qui le consignera dans son rapport à l'autorité de surveillance des fondations.

\*\*\*\*\*

IRHyS-EB / 2011 AME

Institut Romand d'Hypnose Suisse  
Rue de la Charmette 24  
1868 Collombey

Téléphone : +41 (0) 24 4711762  
Fax : +41 (0) 24 4715646  
Mobile : +41 (0) 79 3834891

Email : [info@irhys.ch](mailto:info@irhys.ch)

Web : [www.irhys.ch](http://www.irhys.ch)

## 10.- Annexes

### Fiche d'estimation des acquisitions

Ce document est destiné à vous permettre de mieux vous situer dans le programme que vous allez suivre durant ces prochains mois. Il vous permettra de contrôler votre acquisition des connaissances et des pratiques ainsi que de consigner vos remarques sur la qualité de l'enseignement. Conservez-le donc précieusement.

#### Cours de base 1<sup>ère</sup> année - 2012

Session 1 :	
<b>Théorie :</b>	<b>Acquis</b>
Approche historique de l'hypnose	<input type="checkbox"/>
Contribution de Milton Erickson	<input type="checkbox"/>
Définition actuelle de l'hypnose	<input type="checkbox"/>
Place de l'hypnose dans les soins contemporains	<input type="checkbox"/>
Indications et contre-indications	<input type="checkbox"/>
Explication théorique: a) des inductions et b) sortie de transe	<input type="checkbox"/>
Profondeur de transe	<input type="checkbox"/>
Observation clinique de la transe	<input type="checkbox"/>
Autohypnose	<input type="checkbox"/>
<b>Exercices</b>	<b>Acquis</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Démonstration par les formateurs et/ou vidéos</li><li>• Exercer les inductions comprenant :</li><li>• Observations des minimal cues</li><li>• Exercice de fixation d'un point pour induire la transe</li><li>• Exercice avec les 5 4 3 2 1</li><li>• Sortie de transe</li><li>• Exercice d'autohypnose</li></ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Session 2 :	
<b>Théorie :</b>	<b>Acquis</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Anamnèse spécifique pour l'approche hypnotique</li><li>• Construction du safe place</li><li>• Les différentes inductions : lévitation, catalepsie, eye roll</li><li>• Fixation d'un point</li><li>• Renforcement d'une ressource interne</li><li>• Suggestions Indirectes</li></ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Exercices</b>	<b>Acquis</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Démonstration ou et vidéos par les formateurs</li><li>• Exercices d'induction +safe place+ renforcement d'une ressource interne</li><li>• Suggestions post hypnotiques simples concernant la compétence des étudiants à faire l'hypnose</li><li>• Test de suggestibilité (pour illustrer la théorie des suggestions)</li></ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Session 3 :	
Théorie :	Acquis
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer les indices anamnestiques</li> <li>• Renforcement du moi</li> <li>• Vakog</li> <li>• Signalling</li> <li>• Approfondissement</li> <li>• Suggestions post hypnotiques</li> <li>• et différents types de personnalités</li> <li>• Phénomènes hypnotiques et leurs utilisations</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Exercices	Acquis
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démonstration ou et Présentation de vidéo(s) par les formateurs</li> <li>• Exercer la théorie vue pendant la session en sous groupe</li> <li>• Visionner les vidéos préparée pour cette session en sous groupe</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Session 4 :	
Théorie :	Acquis
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abréactions</li> <li>• Stratégie en cas de défenses</li> <li>• Modulation Pacing Leading</li> <li>• Recadrage</li> <li>• Autohypnose</li> <li>• Association et Dissociation</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Exercices	Acquis
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démonstration et ou présentation de vidéos par les formateurs de la théorie du cours</li> <li>• Exercice d'association et dissociation lors d'une transe</li> <li>• Visionner les vidéos en sous groupe</li> <li>• Exercice en sous groupe incluant le maximum de théorie traitée</li> <li>• dans les sessions 1 2 3 4</li> <li>• Révision générale et questions sur tous le Cycle 1</li> <li>• Evaluation avec les participants de leurs connaissances acquises</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Notes personnelles et remarques :

## Cours de base 2<sup>ème</sup> année - 2013

Thèmes	Objectifs	Acquis
Session 5 : Développer l'art de la narration et de la métaphore thérapeutiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Histoires et anecdotes</li> <li>• Contes et mythes</li> <li>• Les métaphores et leur utilisation</li> <li>• Présentations de cas et supervisions</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
Session 6 : Développer et perfectionner le maniement des phénomènes hypnotiques.  Approfondir les possibilités de l'usage de l'hypnose avec la douleur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distorsions spatio-temporelles</li> <li>• Phénomènes mnésiques</li> <li>• Dissociation et catalepsie</li> <li>• Catharsis et expression des affects</li> <li>• Systèmes perceptifs</li> <li>• Suggestions directes et indirectes</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phénoménologie de la douleur et de la transe</li> <li>• Stratégies hypnotiques et douleur</li> <li>• Techniques d'antalgie</li> <li>Techniques d'anesthésie</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
Session 7 : Perfectionner l'usage de l'hypnose lors de souffrances psychosomatiques.  Approfondir les possibilités de l'usage de l'hypnose avec la peur et l'anxiété.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phénoménologie de la somatisation et de la transe.</li> <li>• Soigner les états de stress post-traumatique.</li> <li>• Présentations de cas et supervisions.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phénoménologie de la peur et de la transe.</li> <li>• Stratégies hypnotiques et peur/anxiété.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
Session 8 : Approfondir les différents aspects de l'hypnose dans la relation thérapeutique  Intégrer les acquis dans la pratique des différents modèles psychothérapeutiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• But du traitement et contexte de soin.</li> <li>• Alliance thérapeutique.</li> <li>• Consentement éclairé et hypnose.</li> <li>• Ethique ericksonienne du soin.</li> <li>• Conduite de la transe et usage des différents contextes.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travail centré sur la solution.</li> <li>• Confusion et paradoxes.</li> <li>• Prosopopée.</li> <li>• Internalisation.</li> <li>• Clinique du patient difficile.</li> <li>• Présentations de cas et supervisions.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>

Notes personnelles et remarques :